

RCS : CHERBOURG

Code greffe : 5001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHERBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00202

Numéro SIREN : 431 575 331

Nom ou dénomination : BHA Audit

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2020 sous le numéro de dépôt 1372

**SAS BH&A Audit**  
Société par Actions Simplifiée de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de CAEN  
Au Capital de 8 008,00 Euros  
Siège social : 5, Chemin de la Chesnée  
50700 VALOGNES

RCS CHERBOURG 431 575 331

<p>PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019</p>
--

Le 8 avril 2019,  
Au Siège Social,

Les associés de la société BH&A Audit, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Bruno HEBERT, préside la séance en qualité de Président Associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents prévus au Code de Commerce.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIERE RESOLUTION**

**DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL**

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Pierre Antoine GOUBET, domicilié à MATOURY (97351) – 1640, La Chaumière, en date du 5 avril 2019, de démissionner de ses fonctions de Directeur Général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

**FORMALITES**

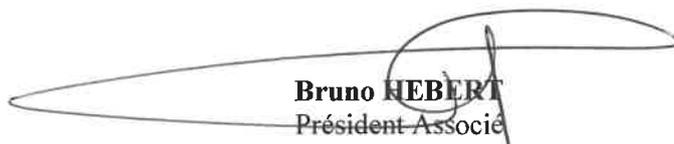
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

  
**Bruno HEBERT**  
Président Associé